

Vufflens, le 21 décembre 2022

Ajustement des prix bétons dès le 1^{er} février 2023

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous traversons une crise depuis de nombreux mois, à laquelle s'ajoute aujourd'hui le surcoût lié à l'inflation de l'énergie et des coûts de transports. Ce courrier a pour objectif de vous donner un aperçu de l'impact et des mesures nécessaires que nous devons prendre en conséquence.

Au cours de cette première année, nous avons relevé le défi de vous fournir des produits de qualité, ce qui a eu un impact significatif sur notre structure d'entreprise. Durant cette période, nous avons subi des augmentations exceptionnelles des prix de nos matières premières.

La situation géopolitique a entraîné l'économie mondiale dans une crise énergétique majeure, avec la hausse des prix du pétrole et du gaz, la réduction de la disponibilité ainsi que la hausse des prix des matières premières. L'impact inévitable de tous ces éléments continue de se refléter dans nos coûts de fabrication et de logistique.

C'est à ce titre que nous avons mis en place une adaptation énergétique lissée depuis septembre 2022 sur l'ensemble de nos produits, afin de ne pas trop augmenter les coûts, avec l'espoir que la situation ne perdure pas.

Malheureusement, tout démontre que l'année 2023 sera encore impactée par les effets du conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que par les contraintes mondiales de l'offre et de la demande ainsi que de l'inflation. L'impact le plus important prévu en 2023 est lié à la hausse des prix de l'électricité, du gaz, des matières premières, etc.

Pour toutes ces raisons, nous devons revoir notre politique et une augmentation de nos prix est inévitable. Ceci afin de toujours vous garantir un service et une disponibilité de nos produits à la hauteur de vos attentes. Bien sûr, en tant que partenaire responsable, nous continuons à absorber une grande partie de ces surcoûts.

Un réajustement de nos tarifs de bétons sera réalisé au 1^{er} février 2023. Soit une hausse de CHF 15.-/m³ à CHF 22.-/m³ selon le type de béton, le dosage et le type de ciment. La taxe CO₂ reste inchangée (CHF 2.50/m³ sous réserve d'une modification au 1^{er} semestre 2023). Ceci pour toutes les nouvelles affaires et celles en cours.

Conscient des répercussions importantes provoquées par ces ajustements, nous vous contacterons pour discuter des affaires en cours.

Les conditions de nos autres prestations restent quant à elles inchangées.

Bien-sûr, nos tarifs seront reconsidérés si les conditions actuelles venaient à s'améliorer.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons bien entendu à disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Tout en nous réjouissant de poursuivre notre collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Directeur
Styves Burnet

